



Réf. Farde e-Assemblées : 2580600

N° OJ : 22

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/03/2024

Objet : Culture 2024.- Centre Culturel de Bruxelles Nord - Maison de la Création.- Convention d'occupation et de partenariat.- Fiche administrative et technique.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Considérant les liens étroits existants qui unissent la Ville de Bruxelles et l'asbl "Centre Culturel de Bruxelles Nord - Maison de la Création" depuis sa création;

Considérant la nécessité d'établir une convention destinée d'une part à préciser les droits et obligations des deux cocontractants dans le cadre des missions confiées par la Ville à l'asbl "Centre Culturel de Bruxelles Nord - Maison de la Création", et d'autre part à fixer les modalités et les conditions de mise à disposition de(s) bâtiment(s) tels que décrits dans la fiche administrative et technique en annexe de la convention.

Considérant la nécessité d'intégrer à cette convention une fiche administrative et technique pour préciser les aspects liés à la gestion et à l'entretien quotidien des bâtiments sis 246A Boulevard Emile Bockstael et 2 rue Champ de l'Eglise à 1020 Bruxelles, mis à disposition par la Ville de Bruxelles à l'asbl "Centre Culturel de Bruxelles Nord - Maison de la Création";

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Les termes de la convention et le principe de la fiche administrative et technique entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Centre Culturel de Bruxelles Nord - Maison de la Création", fixant les modalités d'occupation des bâtiments sis 246A, Boulevard Emile Bockstael et 2 rue Champ de l'Eglise à 1020 Bruxelles, mis à disposition gratuitement par la Ville, et précisant les droits et obligations des deux co-contractants dans le cadre des missions confiées par la Ville au Centre culturel, sont adoptés.

Annexes :

[AE1/Convention Fr-Nl \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[AE2Fiche administrative et technique - Ancien Hôtel communal \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[AE3/Fiche administrative et technique - Ancien Gare de Laeken \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)